

GESTION DE LA SANTÉ AU CANADA : À QUELLE INSTANCE GOUVERNEMENTALE LES CANADIENS ONT-ILS LE PLUS CONFIANCE EN CETTE PÉRIODE DE CRISE?

JACK JEDWAB,

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION D'ÉTUDES CANADIENNES

LE 17 AOÛT 2020

INTRODUCTION : À QUI FAITES-VOUS CONFIANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ?

En ce temps de crise, il semble y avoir une assez bonne coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui concerne le traitement des nombreux problèmes de santé qui sont apparus en raison de la COVID-19. À quelques exceptions près, les taux de satisfaction fédéraux et provinciaux ainsi que la confiance envers les gouvernements ont été assez élevés pendant la crise. La santé est une compétence provinciale, mais compte tenu de la visibilité des responsables fédéraux et provinciaux de la santé, les Canadiens pourraient ne pas savoir qui a pris l'initiative sur les questions les plus critiques découlant de la crise de la COVID-19. En outre, en ce qui concerne la question vitale des soins aux personnes âgées, le Premier ministre a indiqué que le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle plus important.

Ce qui suit pose la question de savoir à quel niveau de gouvernement les Canadiens font le plus confiance pour gérer les questions de soins de santé en cette période de crise. Le sondage a été réalisé par la firme Léger Marketing en partenariat avec l'Association d'études canadiennes sur la période du 31 juillet au 2 août 2020. Et si les provinces arrivent généralement en tête, les résultats du sondage peuvent donner au gouvernement fédéral une certaine latitude pour exercer un pouvoir supplémentaire en matière de santé.

GESTION DE LA SANTÉ : COMPÉTENCE DE LA PROVINCE.

- En 1982, la Cour suprême du Canada a déclaré ce qui suit :
- ... la « santé » n'est pas l'objet d'une attribution constitutionnelle spécifique, mais constitue plutôt un sujet indéterminé que les lois fédérales ou provinciales valides peuvent aborder selon la nature ou la portée du problème de santé en cause dans chaque cas. Toutefois, la Constitution contient certaines compétences qui concernent directement la santé et les soins de santé. La Constitution traite toutefois de compétences qui sont directement liées à la santé et aux soins de santé. Le paragraphe 91(11) attribue la responsabilité concernant « la quarantaine et l'établissement et maintien des hôpitaux de marine » au gouvernement fédéral. Le paragraphe 92(7) attribue la responsabilité de la plupart des autres hôpitaux aux provinces. Abstraction faite du fonctionnement des hôpitaux, la structure de la santé et des soins de santé au Canada repose donc en majeure partie sur des sources plutôt indirectes de pouvoir constitutionnel.
- En plus de leur compétence relative aux hôpitaux, les provinces ont la responsabilité exclusive de la prestation directe de la plupart des services médicaux, de la formation des médecins et de nombreuses fonctions connexes. Il est généralement admis que cette responsabilité découle des pouvoirs que la Loi constitutionnelle de 1867 leur attribue relativement à la propriété et aux droits civils (par. 92(13)) et aux matières d'une nature purement locale ou privée (par. 92(16)) de Loi constitutionnelle de 1867.
- Les domaines de la santé dans lesquels le gouvernement fédéral est le plus directement impliqué proviennent de trois pouvoirs constitutionnels : le pouvoir en matière de droit criminel; le pouvoir d'achat; et, peut-être, le pouvoir d'adopter des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada.
- **Source:** https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201191E?#a1

GESTION DE LA SANTÉ : LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

- Les domaines de la santé dans lesquels le gouvernement fédéral est le plus directement impliqué proviennent de trois pouvoirs constitutionnels : le pouvoir en matière de droit criminel; le pouvoir d'achat; et, peut-être, le pouvoir d'adopter des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada. Dans une décision rendue en 1997 par la Cour suprême du Canada, le juge LaForest a déclaré que le Parlement a joué son rôle dans la prestation des soins médicaux en utilisant son pouvoir de dépenser inhérent pour établir des normes nationales pour les programmes provinciaux d'assurance-maladie. La Loi canadienne sur la santé ... exige que le gouvernement fédéral contribue au financement des programmes provinciaux d'assurance-maladie à condition qu'ils soient conformes à certains critères précis.
- C'est le pouvoir de dépenser qui constitue la base des initiatives fédérales dans des domaines tels que :
 - la recherche en santé;
 - la promotion de la santé;
 - l'information sur la santé;
 - la prévention et le contrôle des maladies; et
 - les projets pilotes liés à des initiatives provinciales en matière de soins de santé.
- Source : https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201191E?#a1

LA PLUPART DES CANADIENS FONT AUTANT CONFIANCE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QU'AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX POUR TRAITER LES QUESTIONS DE SOINS DE SANTÉ. MAIS LORSQU'IL FAUT CHOISIR ENTRE LES DEUX PROVINCES, LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX L'EMPORTENT SUR LE FÉDÉRAL DANS UN RAPPORT DE 2 POUR 1 ; EXCEPTIONNELLEMENT, LES PARTISANS DU PARTI LIBÉRAL FÉDÉRAL FONT CONFIANCE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR TRAITER LES QUESTIONS DE SOINS DE SANTÉ.

Quand il s'agit de traiter des questions de soin de santé, je fais confiance ...					
	Total	LPC	NDP	BQ	CPC
Au gouvernement fédéral plus qu'au gouvernement provincial.	14%	27%	19%	2%	7%
Au gouvernement provincial plus qu'au gouvernement fédéral	29%	19%	28%	67%	40%
Autant au gouvernement fédéral qu'au provincial	34%	43%	32%	18%	27%
Ni au gouvernement fédéral ni au provincial	24%	11%	22%	13%	26%

LES ALBERTAINS SONT PLUS ENCLINS À FAIRE CONFIANCE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QU'AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL POUR TRAITER LES QUESTIONS DE SANTÉ, TANDIS QUE LES ONTARIENS SONT MOINS ÉQUIVOQUES QUE LES AUTRES PROVINCES QUANT AU GOUVERNEMENT EN QUI ILS ONT LE PLUS CONFIANCE POUR S'OCCUPER DES SOINS DE SANTÉ.

Quand il s'agit de traiter des questions de soins de santé, je fais confiance ...							
	Total	Atl.	QC	ON	MB/SK	AB	BC
Au gouvernement fédéral plus qu'au gouvernement provincial.	14%	12%	10%	16%	8%	28%	7%
Au gouvernement provincial plus qu'au gouvernement fédéral	29%	16%	42%	21%	28%	20%	41%
Autant au gouvernement fédéral qu'au provincial	34%	38%	31%	39%	32%	20%	35%
Ni au gouvernement fédéral ni au provincial	24%	34%	18%	24%	32%	32%	17%

CEUX QUI CRAIGNENT LE PLUS D'ÊTRE CONTAMINÉS SONT PLUS SUSCEPTIBLES DE FAIRE CONFIANCE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

Quand il s'agit de traiter des questions de soins de santé, je fais confiance ...	Avez-vous personnellement peur de contracter la COVID-19 (Coronavirus)?			
	Très peur	Un peu peur	Pas très peur	Pas du tout peur
Au gouvernement fédéral plus qu'au gouvernement provincial.	19%	15%	11%	10%
Au gouvernement provincial plus qu'au gouvernement fédéral	24%	29%	32%	23%
Autant au gouvernement fédéral qu'au provincial	34%	36%	35%	26%
Ni au gouvernement fédéral ni au provincial	23%	20%	22%	41%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

UNE PLUS GRANDE SATISFACTION QUANT À LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL SUR LA COVID-19 RÉSULTE EN UNE PLUS GRANDE CONFIANCE AU PROVINCIAL QU'AU FÉDÉRAL EN MATIÈRE DE SANTÉ.

Lorsqu'il s'agit de traiter des questions de soins de santé, je fais confiance ...	Gouvernement fédéral - À ce jour, êtes-vous satisfait ou non des mesures mises en place pour lutter contre la pandémie de COVID-19 (Coronavirus) ?			
	Très satisfait	Un peu satisfait	Un peu insatisfait	Très insatisfait
Au gouvernement fédéral plus qu'au gouvernement provincial.	26.0%	12.2%	5.9%	5.1%
Au gouvernement provincial plus qu'au gouvernement fédéral	19.0%	30.1%	42.0%	34.3%
Autant au gouvernement fédéral qu'au provincial	42.4%	36.8%	22.9%	9.5%
Ni au gouvernement fédéral ni au provincial	12.6%	20.9%	29.3%	51.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

UNE PLUS GRANDE SATISFACTION QUANT À LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL SUR LA COVID-19 RÉSULTE EN UNE PLUS GRANDE CONFIANCE AU PROVINCIAL QU'AU FÉDÉRAL EN MATIÈRE DE SANTÉ

Quand il s'agit de traiter des questions de soins de santé, je fais confiance ...	Votre gouvernement provincial - À ce jour, êtes-vous satisfait ou non des mesures mises en place pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 (Coronavirus) ?			
	Très satisfait	Un peu satisfait	Un peu insatisfait	Très insatisfait
Au gouvernement fédéral plus qu'au gouvernement provincial.	9.3%	12.3%	30.8%	25.5%
Au gouvernement provincial plus qu'au gouvernement fédéral	39.7%	28.2%	18.9%	3.9%
Autant au gouvernement fédéral qu'au provincial	37.9%	36.2%	26.6%	9.8%
Ni au gouvernement fédéral ni au provincial	13.2%	23.3%	23.7%	60.8%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

MÉTHODOLOGIE

Sondage Web à l'aide de la technologie d'entrevue web assistée par ordinateur (CAWI).

Du 31 juillet au 2 août 2020.

1513 Canadiens de 18 ans ou plus ont été recrutés au hasard dans le panel en ligne du LEO.

À l'aide des données du recensement de 2016, les résultats ont été pondérés en fonction du sexe, de l'âge, de la langue maternelle, de la région, du niveau d'éducation et de la présence des enfants dans le ménage afin d'assurer un échantillon représentatif de la population.

Aucune marge d'erreur ne peut être associée à un exemple de non-probabilité (panneau Web dans ce cas). Toutefois, à des fins comparatives, un échantillon de probabilité de 1 513 répondants aurait une marge d'erreur de $\pm 2,52\%$, 19 fois sur 20,

Les résultats de la recherche présentés ici sont entièrement conformes aux Normes et aux exigences en matière de divulgation en matière de recherche sur l'opinion publique du CRIC.

© Association d'études canadiennes 2020
Tous droits réservés.

Auteur: Jack Jedwab.

Créé le 17 août 2020



www.acs-aec.ca